



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET
DE L'INNOVATION

Les ministres

Paris, le 10 NOV. 2017

Professeur Michel CLAUDON
Président de la Conférence des présidents de CME de CHU

Monsieur Jean-Pierre DEWITTE
Président de la Conférence des directeurs généraux de CHU

Professeur Jean-Luc DUBOIS-RANDE
Président de la Conférence des Doyens de faculté de médecine

Professeur Bernard MULLER
Président de la Conférence des Doyens de pharmacie

Professeur Gilles ROUSSEL
Président de la Conférence des Présidents d'Université

Professeure Corinne TADDEI-GROSS
Présidente de la Conférence des Doyens d'odontologie

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents

L'ordonnance du 30 décembre 1958 a créé les centres hospitaliers universitaires en instaurant l'association par convention des centres hospitaliers régionaux publics et à l'époque, des facultés de médecine, facultés mixtes de médecine et pharmacie ou écoles nationales de médecine, qui conservaient leur personnalité juridique respective.

Cette ordonnance introduit dans ses articles 2 et 3 la triple mission de soins-enseignement-recherche, caractéristique de « l'ADN » des CHU, et crée en son article 5 le temps plein hospitalo-universitaire.

René BILLIERES, ministre de l'Education nationale de l'époque, proposait alors de « faire de l'irréversible ».

C'est un fait : les ordonnances de 1958, qu'aucun texte législatif n'est venu modifier en profondeur, ont été le point de départ d'une de nos spécificités et d'un de nos marqueurs, reconnus au niveau international. Les CHU sont passés de 24 au début des années 1960 à une trentaine aujourd'hui et incarnent l'excellence collective.

Cette construction a permis de former plusieurs générations de professionnels de santé, de développer et dynamiser la recherche médicale, et de structurer un échelon de recours dans la gradation de l'offre de soins. Notre pays s'est ainsi doté d'un outil d'excellence et d'innovation reconnu comme tel en France et à l'étranger. Nous pouvons en être fiers.

Nous célébrerons en 2018 les 60 ans des ordonnances et du modèle hospitalo-universitaire. S'il ne s'agit pas de modifier ces textes fondateurs, les évolutions médicales, scientifiques, organisationnelles, technologiques, numériques, financières, sociétales, et en matière de prise en charge constituent autant de défis et d'opportunités pour faire évoluer le modèle et le positionnement du CHU dans ses trois dimensions soins-enseignement-recherche. Ces transformations impactent également l'ensemble des acteurs du système de soins, qui font preuve d'une forte capacité d'adaptation, au service des patients.

Les conférences des directeurs généraux de CHU, de présidents de CME de CHU, de Doyens de faculté de santé et de Présidents d'université ont démontré leur capacité à travailler de concert et mener la réflexion nécessaire. Comme vous l'indiquiez en effet dans le cadre de vos dernières Assises, il ne s'agit pas de se protéger d'évolutions internes et externes, ou de les subir, mais bien de les saisir comme autant d'opportunités pour faire évoluer un modèle hospitalo-universitaire acteur et moteur de ces transformations, avec une vision audacieuse.

Aussi, à quelques jours des « inter-Assises » à Nancy et à un an des prochaines Assises à Poitiers, nous souhaitons vous confier une mission commune sur « le CHU de demain ». Tout en gardant ce lien essentiel entre soins, recherche, et formation - initiale et continue, il vous faudra proposer les évolutions permettant de répondre dans le cadre de la stratégie nationale de santé et avec l'ensemble des autres acteurs de l'offre de soins aux enjeux d'organisation territoriale, de santé publique et notamment de prévention, de pluriprofessionnalité, d'accès aux soins, de pertinence et de qualité des actes et prises en charge. En concertation avec l'ensemble des acteurs de la recherche, et dans un contexte où la pluridisciplinarité, les liens avec la biologie, mais aussi les sciences dites dures et les sciences humaines et sociales sont essentiels, il vous faudra proposer les évolutions favorisant la recherche et l'innovation en santé pour que notre modèle français conserve sa reconnaissance internationale. Dans un contexte d'évolution rapide des méthodes pédagogiques, des attentes des étudiants et de leurs futurs patients, il vous faudra proposer les évolutions du rôle du CHU dans la formation des professionnels de santé.

Vous remettrez votre rapport contenant vos préconisations en novembre 2018, avant la tenue des 16^e Assises hospitalo-universitaires.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de notre sincère considération.



Agnès BUZYN



Frédérique VIDAL